

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 30 novembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY (arrivée à 18H06), Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.

Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 12 12

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	13

OBJET : DÉBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉ PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) OCCITANIE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE D'AX-LES-THERMES POUR L'EXPLOITATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA STATION DE SKI « AX 3 DOMAINES » - EXERCICES 2018 À 2022.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour l'exploitation et l'aménagement de la station « Ax 3 Domaines », notamment en sa qualité d'autorité délégante de la société anonyme d'économie mixte SAVASEM.

La chambre régionale des comptes a adressé à la commune ces observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire lit intégralement la synthèse et les recommandations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de la présentation de ce rapport et de la tenue du
débat qui s'en est suivi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 7 décembre 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Dominique Fourcade, and the one on the right is for Alain Mayodon. Between the signatures is a blue circular stamp with the text 'CONSULS DE LA VILLE D'AX' around the perimeter and a central emblem featuring a crown and a shield.